

FICHE PRATIQUE URBANISME N°7 RÉALISER UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

VOUS SOUHAITEZ RÉALISER UNE MODIFICATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT EXISTANT

DEMANDE DE DÉCLARATION PRÉALABLE

Dossier à déposer en mairie en 2 exemplaires - Délai d'instruction de 1 mois (délai de droit commun) Vous trouverez sur cette fiche les différentes pièces à fournir pour constituer votre dossier.

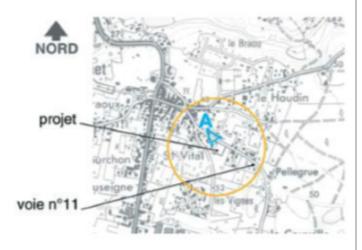
1 UN FORMULAIRE

Si les travaux concernent une maison individuelle : Cerfa n°13703*10

Si les travaux concernent un autre bâtiment : Cerfa n°13404*10

2 UN PLAN DE SITUATION DU TERRAIN

Il doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



UN PLAN OU PHOTO DES FAÇADES ET

Il permet d'apprécier l'aspect extérieur initial de la construction.

UNE REPRÉSENTATION DE L'ASPECT EXTÉRIEUR après travaux

Ce document permet d'apprécier la réalisation du projet de modification de façade.



5 UNE NOTICE

Complément du document graphique, la notice permet de justifier vos choix : insertion dans l'environnement naturel et/ou bâti existant.

RÉDIGEZ UN TEXTE DÉCRIVANT VOTRE PROJET:

- La nature et les couleurs des matériaux apparents
- La justification de la bonne insertion du projet dans l'environnement naturel et/ou bâti.

POUR PLUS D'INFORMATIONS:

Contactez le service Urbanisme du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30 Tél. : 02 51 63 58 53 – mail : urbanisme@paysdemortagne.fr

